Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Dragage d'urgence 2023

Fiche d'information : **A_2023_4_Aval_écluse_Créteil**

Lot : A
UHC : n° 4 – Marne

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval de l'écluse de Créteil	Rivière	Saint-Maurice	172,700 bis	172,850 bis	Créteil Saint-Maur des Fossés

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront le 30 novembre.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
193	2023-RMA-172.800 bis	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 30/03/2023.

Localisation exacte des travaux - cartographie

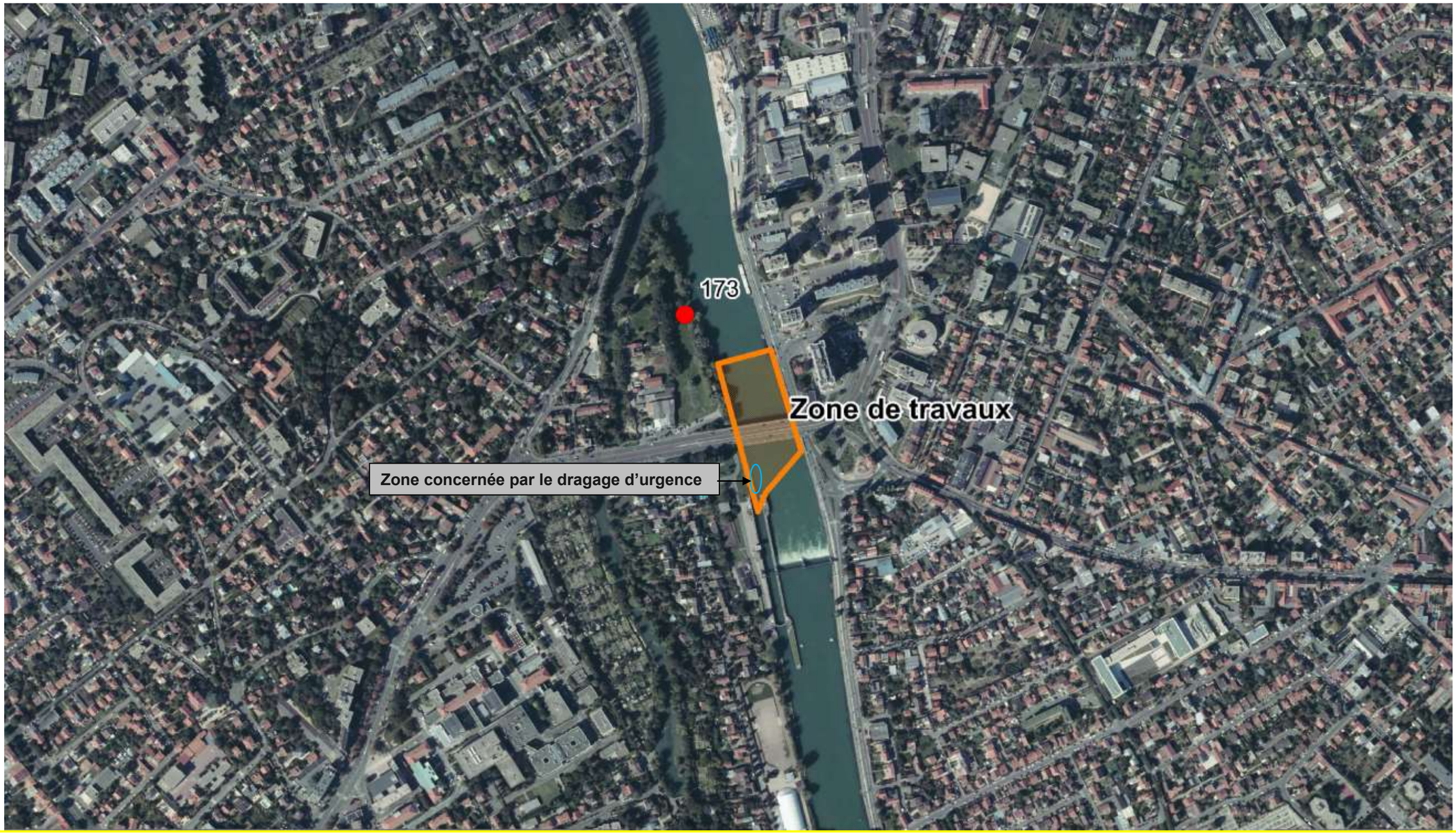

Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : oui

PPS de la Vallée de la Marne

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : non
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : non

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	Etat chimique (objectif)	Etat écologique (objectif)	Echéance	Etat chimique (actuel)	Etat écologique (actuel)
FRHR137	La Marne du confluent de la Gondoire au confluent de la Seine	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2021	Moyen	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La station ONEMA la plus proche est celle de Bonneuil-sur-Marne (environ 1 km). Les dernières données datent de juin 2011. Les principales espèces présentes sont le gardon, le goujon, la brème, le hotu et la bouvière. D'autres espèces sont rencontrées comme l'anguille et la perche (www.image.eaufrance.fr).

Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, les berges sont lisses (palplanches et béton) sur l'ensemble de la zone à draguer.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté relatif aux frayères du département du val de Marne indique que la Marne sur l'ensemble du département du Val-de-Marne est susceptible d'abriter des frayères pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet).
Hydrosphère a réalisé en 2012 des mesures de l'Indice Qualité du Frai à Maisons-Alfort et à Bonneuil. Le site de dragage est situé entre ces stations. Les résultats respectifs sont passables (12/20) et bonne (16/20).

Compte-tenu de la nature des berges (palplanches), la présence de frayères dans le secteur à draguer est peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval de l'écluse de Créteil	Écologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
		ZICO	Non	
		SIC	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

La bouvière fait partie des espèces protégées par l'arrêté du 8 décembre 1988.
Pour ces espèces, sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction.
Toutefois, le type de berge rencontré dans la zone de dragage n'est pas favorable à la présence de frayères dans ce secteur (berges en palplanches).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval de l'écluse de Créteil	non	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'une espèce de poisson faisant l'objet d'une protection réglementaire. Toutefois, la zone de dragage restreinte (cf localisation en page 2) située dans le chenal de navigation à proximité directe de l'ouvrage de Créteil présente un faible enjeu environnemental (les berges n'étant pas favorable à la présence de frayères).

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie

Sans objet

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en place de rideau anti-dispersion
- Dragage en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	
- Renforcements de berges	
- Tri granulométrique puis valorisation BTP	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	193

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.